



Jacques Auxiette
Président de la Région Pays de la Loire

« Question : « Que vous inspire la création de cette métropole Nantes Saint-Nazaire ? »

Jacques AUXIETTE : « Je voudrais d'abord souligner l'intelligence politique et les visions d'avenir, à la fois des élus et des responsables des collectivités locales de Nantes et de Saint-Nazaire, et de toutes les communes qui composent ces structures intercommunales, mais aussi de l'ensemble des acteurs économiques, parce qu'on ne décide pas un projet entre élus. Cette démarche doit être tout à fait soulignée. Elle est très importante pour la région et pour l'avenir même de cette métropole, mais aussi pour l'avenir de la Loire Atlantique. »

Question : « Qu'est-ce qu'apporte la métropole à la région Pays de la Loire ? »

Jacques AUXIETTE : « La métropole Nantes Saint-Nazaire, je vais enfoncer quelques portes ouvertes, c'est d'abord l'entrée dans la région des Pays de la Loire avec l'estuaire, pas seulement parce que la Loire arrive dans la mer mais aussi parce qu'on y trouve des entreprises prestigieuses, des chantiers navals et notamment Airbus, qui sont mondialement connus. C'est à travers Nantes, Saint-Nazaire et l'estuaire que la région des Pays de la Loire peut avoir une image mondiale. »

Question : « Comment la région des Pays de la Loire s'inscrit-elle dans cette démarche métropolitaine ? »

Jacques AUXIETTE : « C'est déjà fait puisqu'à travers des contrats territoriaux, l'un pour Saint-Nazaire et l'autre pour Nantes métropole, nous avons pris en compte très rapidement les préoccupations qui étaient celles de ces deux grandes agglomérations. Ce qu'on peut souhaiter, c'est que dans le prolongement de la démarche enclenchée aujourd'hui, à travers cette réflexion sur le schéma de cohérence territoriale, le prochain contrat sera un contrat unique Nantes - Saint-Nazaire. »

Question : « Comment, selon vous, s'inscrit l'ensemble de ces échelons de la commune jusqu'à l'organisation métropolitaine ? »

Jacques AUXIETTE : « Je crois que la commune doit rester la cellule de base de la démocratie de proximité. Les intercommunalités, on en est le témoin, sont les lieux où s'organisent les politiques publiques et la région est responsable, avec le département que je n'oublie pas, de l'aménagement des territoires, des solidarités, mais aussi de l'aménagement du territoire. Mais le rôle de la région ne se limite pas au territoire régional, pas plus que le rôle métropolitain. Elle doit prendre en compte la dimension interrégionale et je crois que de plus en plus de politiques d'aménagement du territoire seront prises en compte dans le cadre de l'interrégionalité en liaison avec l'Etat et l'Europe bien évidemment. »

Nantes, le 10 juin 2005